



**PRÉSENTATION DU CANADA :**  
**Dialogue de Charm el-Cheikh sur l'article 2, paragraphe 1c), de l'Accord de Paris et sa  
complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris**

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter son point de vue sur l'organisation, la portée et l'orientation du deuxième dialogue de Charm el-Cheikh sur l'article 2, paragraphe 1c), de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris les 3 et 4 octobre 2023, à Genève, en Suisse.

La présentation du Canada en juin 2023<sup>1</sup> et sa présentation précédente en mai 2022<sup>2</sup>, toutes deux présentées au Comité permanent des finances, ont fourni des points de vue sur les options relatives aux approches et aux lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 2.1c. Les deux présentations insistaient sur le fait que, bien que de nombreux pays et organismes réalisent des progrès indépendants au sujet de l'article 2.1c, il n'existe pas d'orientation dans le cadre du processus de la CMA. De plus, le Canada continue de considérer que la portée de l'article 2.1c est plus vaste que celle de l'article 9 et pourrait avoir un impact beaucoup plus grand sur les actions pour le climat, et qu'il est donc distinct mais complémentaire par rapport aux engagements financiers en matière de climat. De cette manière, les discussions sur l'article 2.1c peuvent se dérouler parallèlement à celles relatives au financement en matière de climat, sans nuire à leurs processus respectifs.

À ce titre, le Canada considère les dialogues de Charm el-Cheikh comme une occasion importante pour les parties et les non-parties de se réunir et d'échanger des perspectives sur les diverses approches, défis et possibilités de la mise en œuvre de l'article 2.1c. De plus, le Canada accueille favorablement l'organisation du deuxième dialogue de Charm el-Cheikh en marge de la conférence Building Bridges sur la finance durable, qui favorisera le dialogue entre les intervenants des secteurs public et privé sur l'article 2.1c.

Cette présentation définira les attentes concernant le rôle de la présidence et des participants au dialogue, et présentera des avis sur l'orientation et la structure recommandées pour le dialogue et les résultats attendus, qui alimenteront le rapport préparé par le Secrétariat pour examen par la CMA lors de sa cinquième séance.

***Rôle du président et des participants***

Le Canada accueille favorablement le Code de conduite de la CCNUCC<sup>3</sup> et encourage les participants à s'informer et à adhérer à ses principes. Le Canada demande au président de veiller à ce que le Code de conduite soit suivi de près afin que la participation soit inclusive et respectueuse, que chaque participant soit traité avec équité et dignité et que des efforts soient déployés pour assurer une participation égale des hommes et des femmes, notamment en accordant le même temps de parole aux participants. Il convient de

---

<sup>1</sup> [202307101039--Canada SCF 2.1c 2023 EN.pdf \(unfccc.int\)](#)

<sup>2</sup> [202205131611--Canada submission on Article 2.1c EN May 2022.pdf \(unfccc.int\)](#)

<sup>3</sup> [Code de conduite de la CCNUCC](#)

respecter des règles d'intervention simples, par exemple en veillant à ce que chaque participant ait la possibilité de s'exprimer une fois avant que d'autres n'interviennent dans les discussions en petits groupes et les discussions d'experts.

La décision d'organiser les dialogues dans un format hybride est une étape positive pour assurer une large participation d'une diversité d'acteurs. Des efforts devraient également être déployés pour veiller à ce que les détenteurs de droits et les acteurs de groupes souvent sous-représentés, tels que les populations autochtones, soient inclus dans les discussions. Malgré l'existence d'importantes contraintes logistiques, en particulier pour la participation en personne, le Canada demande que le président et les participants en personne s'efforcent de suivre le programme en temps opportun afin de donner aux participants en ligne tout le temps nécessaire pour participer aux séances dans les délais impartis.

### ***Orientation et structure du dialogue***

Le Canada recommande que le programme provisoire du deuxième dialogue de Charm el-Cheikh comprenne une présentation principale sur les résultats potentiels de l'article 2.1c, en utilisant une analyse de scénarios factuelle pour résumer son impact transformateur sur l'adaptation, et les émissions de GES. En soulignant l'urgence de ce travail, le Canada espère que le dialogue de Charm el-Cheikh se concentrera sur les diverses mesures qui peuvent être prises par les acteurs des secteurs public et privé pour mettre en œuvre l'article 2.1c, y compris comment les gouvernements peuvent orienter les acteurs privés pour transformer leurs opérations et investissements conformément aux trajectoires basées sur la science, ainsi que les conditions favorables que le secteur public peut mettre en place pour soutenir cette transformation. De plus, il sera important d'entendre le point de vue du secteur privé sur la façon dont l'orientation et les mesures à l'égard de l'article 2.1c pourraient avoir une incidence sur sa prise de décisions en matière de risque climatique au sein de son portefeuille. Par conséquent, le Canada recommande que le deuxième dialogue comprenne des participants et des conférenciers d'organisations du secteur privé, y compris des institutions financières membres de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), afin qu'ils puissent partager leur expérience d'expert sur leur travail en soutien à l'article 2.1c. Les discussions d'experts pourraient porter sur les efforts déployés par les institutions financières pour inciter leurs clients à éliminer graduellement les biens à fortes émissions, sur l'élaboration de plans de transition crédibles vers une émission carboneutre et sur la mobilisation de capitaux en faveur des marchés émergents et des économies en développement.

Au besoin, les discussions dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh devraient compléter le travail déjà effectué par le CPF sur l'article 2.1c, y compris ses rapports qui mettent en correspondance l'information disponible concernant l'article 2.1c et sa synthèse d'opinions concernant les moyens de réaliser l'article 2.1c, afin de mieux comprendre la mise en œuvre de l'article 2.1c.

### ***Résultats proposés pour le dialogue***

Le Canada considère ce dialogue comme une excellente occasion de préparer un point de l'ordre du jour sur l'article 2.1c de la CMA5. Le Canada réitère sa position sur la nécessité de créer un espace de discussion permanent au sein de la CMA5. Les dialogues de Charm el-Cheikh ont démontré l'importance de disposer d'un espace pour discuter de l'article 2.1c de l'Accord de Paris. Finalement, les parties et les non-parties devront s'efforcer de respecter l'article 2.1c, en tenant compte de leur situation et de leurs capacités différentes. Toutefois, des orientations devront être mises à la disposition de tous, y compris les engagements ascendants et les mesures de rapport pour mesurer les progrès de la mise en œuvre. Le rapport préparé par le Secrétariat devrait souligner l'importance d'avoir un espace permanent pour discuter des progrès et de la mise en œuvre.

## **Conclusions**

Le Canada réitère sa reconnaissance à la présidence et au Secrétariat de la CCNUCC pour l'organisation des dialogues de Charm el-Cheikh. Le Canada attend avec impatience le rapport sommaire produit par le Secrétariat sur les résultats de ces dialogues et la poursuite des discussions à la COP28. Le Canada est impatient de participer continuellement aux discussions sur ce sujet important et d'offrir son soutien au besoin.